

DECLARATION LIMINAIRE **F.O.-DGFIP76**  
C.T.L. du 26 SEPTEMBRE 2016.

Madame la Présidente,

En préambule à cette déclaration liminaire, nous vous souhaitons la bienvenue dans notre département de Seine-Maritime.

Nous espérons que votre arrivée marquera la reprise d'un dialogue social franc et CONSTRUCTIF, ce qui n'a pas vraiment été le cas ces derniers temps !

Nous espérons en effet un dialogue constructif dans l'intérêt de l'administration mais surtout pour les services et les personnels. Ceux-ci sont en réelles souffrances suite aux réformes incessantes et déstabilisantes, mais aussi et surtout par les coupes sombres et continues dans nos effectifs.

Certes, vous devrez décliner les réformes nationales que nous ne partageons pas toujours, voire que nous combattons, mais que vous vous êtes engagée à les accompagner de la façon la plus humaine possible. Nous y serons attentifs.

Nous rappelons ici notre hostilité :

- à la Loi Travail, qui représente un grave danger « démocratique » par le renversement du principe de la hiérarchie des normes qu'elle instaure.

Nous savons par expérience que ce qui touche le secteur privé s'étend toujours au secteur public.

- à la « modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations » (PPCR) passé en force par le gouvernement et qui représente une régression sociale, notamment par l'allongement et le ralentissement des carrières.

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) puis la Modernisation de l'Action Publique (MAP) se développent de façon insidieuse.

Elles se structurent autour du regroupement de missions transverses inter ministérielles (ex : Service facturier , Centre des Services Partagés) , mais aussi sur un plan géographique.

Au départ de ces réformes il nous avait été annoncé que cela aurait un impact très limité sur les personnels.

Aujourd'hui , les conséquences pour les agents, suite aux nombreux départs en retraites, se font globalement peu sentir. Mais, d'ici peu, la mobilité fonctionnelle et géographique deviendra un principe et une obligation.

La loi mobilité deviendra une réalité contraignante pour tous les agents, ce que **F.O.-DGFIP76** n'a cessé de dénoncer à maintes reprises dans ses déclarations liminaires précédentes.

Nous sommes amenés lors de ce C.T.L. à aborder des points concernant la réforme territoriale. Pour **F.O.-DGFIP76**, elle a essentiellement pour but de regrouper des missions sous forme de « pôles » à un « échelon toujours supérieur »: (du local au départemental, du départemental au régional voire inter régional , du régional au national )

Cela est permis par des applications informatiques « structurantes » , qu'on ne peut critiquer en tant que telles, mais dont nous dénonçons l'usage qui en est fait.

Les sujets suivants abordés au C.T.L. en sont l'illustration et relèvent de la même logique :

- évolution de l'organisation des assignations de la dépense de l'Etat avec transfert de missions : bloc 1 (ministère de l'intérieur à Rouen), bloc 2 : (écologie et agriculture à Rouen), bloc 3 : (ministères financiers, sociaux et de la culture à Caen).
- rattachement de la mission de l'enregistrement aux services de publicité foncière (SPF) de Rouen et du Havre au 1<sup>er</sup> septembre 2017 (qui engendre donc la création de 2 pôles SPF-E, et la suppression du site de Dieppe)
- report au 1<sup>er</sup> septembre 2017 du Pôle d'évaluation des Locaux Professionnels (PELP, et du Pôle topographique de Gestion Cadastrale (PTGC) et des cellules foncières de Rouen , du Havre et de Dieppe. (engendrant la création de 3 pôles et la suppression du CDIF d'Yvetot..)
- Rappel : le CSBO est aussi un exemple de polarisation sur 5 structures alors qu'avant il existait un service Caisse des Dépôts et Consignations par département.

Sur le plan pratique, concernant ce C.T.L, **F.O.-DGFIP76** considère que 3 sujets relèvent plus de l'information que du vote :

- l'expérimentation d'un correspondant «risque bancaire » au CSBO (cf CTL du 25 octobre 2012, pour mise en place du CSBO à titre expérimental).
- le report au 1<sup>er</sup> septembre 2017 de la mise en place du Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP) , du pôle topographique de gestion cadastral (PTGC) et des cellules foncières de Rouen , du Havre et de Dieppe.
- la restructuration du réseau 2017 (ouverture-fermeture-réouverture des CFP de Fauville, Valmont.... bref on ne touche à rien !!)

Sur ces 2 derniers points, les décisions prises par la Direction l'ont peut-être été de façon trop hâtive... et nous nous félicitons du maintien d'un service public de proximité.

**Pour F.O.-DGFIP76, ces restructurations n'ont pour seules visées que d'appliquer la politique dogmatique de réductions des déficits publics, par la suppression de fonctionnaires et la réduction des coûts sans qu'aucun bilan des réformes imposées ne soit jamais dressé. Cela ce traduit encore pour 2017 par 1512 suppressions d'emplois pour le ministère des finances au titre de « l'exemplarité ».**

**Le regroupement en pôles est le palliatif à ces suppressions d'effectifs et a pour conséquence un éloignement constant du service public de l'utilisateur et du citoyen.**